

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 juin 2000, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service de la gestion administrative financière et logistique- vient de me faire parvenir un projet d'avenant de substitution concernant le marché relatif au lot n° 2 : parkas n° 001059 B concernant la fourniture d'effets d'habillement.

La société TTE-KITTEX a informé la communauté urbaine de Lyon de sa décision de mettre en location-gérance, le fonds de commerce de commercialisation de vêtements à usage professionnel auprès de la société SIOEN France.

Il conviendrait donc d'établir un avenant de substitution destiné à transférer à la société SIOEN le marché à bons de commande précité.

L'avenant prendra effet dès sa notification à l'entreprise SIOEN.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable sur ce dossier le 22 mai 2000 ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Vu le marché n° 991059 M passé avec l'entreprise TTE KITTEX ;

Ouï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

**DELIBERE**

**Autorise** monsieur le président à signer cet avenant ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,